

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**
Séance du 30 juin 2026
République Française
Commune de La Grande Paroisse
Seine et Marne

L'an deux mil vingt-six, le trente juin, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 7 avril 2026 et sous la présidence d'Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal, 23 votants.

20 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Laurence SIMON, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jibrail AMRI, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Eric de PERETTI, Jean-Claude GALLOIS, Emilie GIRAUD, Sandrine GERIN, Axelle GINEAU, Emmanuel LABADILLE, Vincent ROCHER, Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

3 étaient absents représentés : Jean-Luc EVEN par Emmanuel Ledoux, Sylvie SIMOES par Laurence Simon et Adeline SALGUEIRO VIDAL par Sandrine Gérin.

M. Jean RIFFAUD a été désigné secrétaire de séance.

DEL202642 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin de prévoir les crédits budgétaires nécessaires en dépenses.

Le Maire entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

1. D'adopter la décision modificative n°1 sur le budget 2026 de la commune comme suit :

Comptes		Investissement	
		Dépenses	
		+	-
203	Frais d'études, de recherches et de dev et frais insertion	20 000 €	
2131	Bâtiments publics	85 000€	
2152	Installation de voirie	6 000 €	
231	Immobilisations corporelles en cours		111 000 €
Total		111 000 €	111 000 €
		0 €	

2. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
3. D'adresser ampliation de la présente au contrôle de légalité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,
Fait à La Grande Paroisse, le 1^{er} juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Jean RIFFAUD



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Emmanuel LEDOUX

